

Le 8 septembre 2025

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 8 septembre 2025, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants : M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-09-214 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
 - 11 août 2025
5. Comptes à accepter
 - Août 2025
6. Avis de motion – Règlement no 428-2025 modifiant le règlement no 418-2024 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2025.
7. Modification du calendrier des séances ordinaires 2025
8. Résultats appel d'offres – Contrat de réfection 16^e Rue
9. Offre de services – Englobe – Contrôle qualitatif – 16^e Rue
10. Offre de services – Stantec – Surveillance – 16^e Rue

11. Entente promoteur – Excavation Paul Jacques Inc. – Projet 17^e Rue
12. Offre de services – FQM – Services des études préconceptuelles et esquisse de projet – Projet nouvel hôtel de ville et salle communautaire
13. Avis de retrait – Entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées et du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
14. Emprunt temporaire – Règlement no 423-2025 concernant un emprunt de 474 829 \$ pour des travaux de réfection de la 16^e Rue
15. Emprunt temporaire – Règlement no 425-2025 concernant un emprunt de 490 000 \$ pour l'achat d'un camion-citerne
16. Demande aide financière – Programme de soutien aux politiques familiales municipales
17. Transfert budgétaire – Redevances carrières – Rechargement gravier rang 7
18. CPS Les Passerelles – Autorisation Guignolée 2025
19. Demande au gouvernement du Québec pour un financement équitable des services 9-1-1 et de la répartition incendie
20. Travaux réfection 5^e Rue et prolongement égout sanitaire route 173
21. Rapports des comités
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 25-09-215 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 25-09-216 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois d'août 2025 soient acceptés selon les chèques M2500397 à M2500400, C2500401 à C2500447 et L2500281 à L2500317 pour un déboursé total de 1 011 122.12 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 428-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 418-2024 CONCERNANT UNE AIDE À LA MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES 2025

- 25-09-217 Le conseiller, M. Steven Lebel, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 428-2025 modifiant le règlement no 418-2024 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2025.

Dépôt du projet et dispense de lecture.

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2025

- 25-09-218 CONSIDÉRANT la résolution no 24-12-293 adoptée le 9 décembre 2024, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire prévue le 10 novembre 2025 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 doit être déplacée;

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE M. SIMON BRETON, APPUYÉ PAR
MME BIANCA PERREAULT
IL EST RÉSOLU

QUE la séance ordinaire initialement prévue le 10 novembre 2025 soit déplacée au 17 novembre 2025, à la même heure et au même lieu prévus pour les séances ordinaires du conseil ;

QU'un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 soit publié par la directrice générale conformément à la Loi.

**RÉSULTATS APPEL D'OFFRES — CONTRAT DE RÉFECTION
16^E RUE**

25-09-219 ATTENDU que des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal, le jeudi 4 septembre 2025, à 10 h.

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues et en voici les résultats (taxes incluses) :

Excavation Paul Jacques Inc.	374 320.56 \$
Giroux & Lessard Ltée	385 077.77 \$
R.J. Dutil & Frères Inc.	403 833.61 \$
T.G.C. Inc.	475 000.00 \$

ATTENDU qu'après analyse, la firme d'ingénieurs Stantec n'a décelé aucune irrégularité dans les soumissions reçues et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Paul Jacques Inc., au montant de 374 320.56 \$ taxes incluses.

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat de réfection de la 16^e Rue à Excavation Paul Jacques Inc., au montant de 374 320.56 \$ taxes incluses.

**OFFRE DE SERVICES – ENGLOBE – CONTRÔLE QUALITATIF –
16^E RUE**

25-09-220 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par Englobe, datée du 26 août 2025, au montant de 9 264.80 \$ plus taxes, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de la 16^e Rue.

OFFRE DE SERVICES – STANTEC – SURVEILLANCE – 16^E RUE

25-09-221 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par Stantec, datée du 5 septembre 2025, au montant de 21 900\$ plus taxes, pour la surveillance chantier et bureau des travaux de réfection de la 16^e Rue.

**ENTENTE PROMOTEUR – EXCAVATION PAUL JACQUES INC. –
PROJET 17^E RUE**

25-09-222 ATTENDU la possibilité de conclure une entente entre la municipalité et un requérant concernant la réalisation de travaux d'infrastructures municipales et de partage des coûts conformément aux règlements no 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et no 403-2023 et no 426-2025 modifiant tous deux le règlement no 233-2011;

ATTENDU la demande faite par Excavation Paul Jacques Inc. et les démarches faites avec la municipalité concernant le projet de développement de la 17^e Rue;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on autorise M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, à signer une entente avec Excavation Paul Jacques Inc. concernant la réalisation de travaux d'infrastructures municipales dans la 17^e Rue et un partage des coûts relatifs à ces travaux conformément aux règlements no 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et no 403-2023 et no 426-2025 modifiant tous deux le règlement no 233-2011.

**OFFRE DE SERVICES – FQM – SERVICES DES ÉTUDES
PRÉCONCEPTUELLES ET ESQUISSE DE PROJET – PROJET
NOUVEL HÔTEL DE VILLE ET SALLE COMMUNAUTAIRE**

25-09-223 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par la Fédération québécoise des municipalités, datée du 12 juin 2025, au montant de 7 880 \$ pour le volet administratif et 30 260 \$ pour le volet architecture pour un total de 38 140 \$ plus taxes, pour la réalisation des études préconceptuelles et de l'esquisse du projet du nouvel hôtel de ville et de la salle communautaire.

AVIS DE RETRAIT – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT ET L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES ET DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION – M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN

25-09-224 ATTENDU que l'entente intermunicipale signée avec la M.R.C. de Beauce-Sartigan concernant le service en matière d'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées et du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection se renouvelle automatique le 15 octobre de chaque année;

ATTENDU que les municipalités voulant se retirer de cette entente doivent aviser par résolution la M.R.C. avant le 15 octobre;

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière avise la M.R.C. de Beauce-Sartigan qu'elle souhaite se retirer de l'entente intermunicipale concernant le service en matière d'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées et du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Ce retrait prendra effet le 1^{er} janvier 2026.

EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NO 423-2025 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 474 829 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 16^E RUE

25-09-225 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise l'ouverture d'un emprunt temporaire ainsi que les déboursés, pour un montant maximum de 474 829 \$ autorisé par le règlement d'emprunt no 423-2025, que l'emprunt se fasse à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, et que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, soient autorisés à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à cet emprunt temporaire.

EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NO 425-2025
CONCERNANT UN EMPRUNT DE 490 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN
CAMION-CITERNE

- 25-09-226 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise l'ouverture d'un emprunt temporaire ainsi que les déboursés, pour un montant maximum de 490 000 \$ autorisé par le règlement d'emprunt no 425-2025, que l'emprunt se fasse à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, et que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, soient autorisés à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à cet emprunt temporaire.

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX
POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

- 25-09-227 ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

SUR LA PROPOSITION de M. Steven Lebel

APPUYÉE par Mme Bianca Perreault,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal

- d'autoriser Mme Chantal Poulin, directrice générale, à signer au nom de la municipalité de St-Côme-Linière tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;

- de confirmer que M. Alain Dumas est l'élu responsable des questions familiales.

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – REDEVANCES CARRIÈRES – RECHARGEMENT GRAVIER RANG 7

25-09-228 ATTENDU la résolution no 25-06-156 autorisant le rechargement de gravier dans le rang 7 ainsi que la dépense à être prise dans le compte Revenus reportés – Carrière sablière;

ATTENDU que la dépense nette réelle est de 4 462.09 \$;

ATTENDU le montant cumulé de 74 207.32 \$ dans le compte Revenus reportés – Carrière sablière #55-163-00;

ATTENDU que cette réserve doit être utilisée pour l'entretien des chemins donnant accès aux carrières et sablières et que le rang 7 fait partie de ceux-ci;

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on transfère du compte Revenus reportés – Carrière sablière #55-163-00 un montant de 4 462.09 \$ au compte de revenus Redevances carrières et sablières #01-243-10.

CPS LES PASSERELLES – AUTORISATION GUIGNOLÉE 2025

25-09-229 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on autorise le CPS Les Passerelles à tenir leur guignolée annuelle, samedi le 6 décembre 2025, sur un axe routier de la municipalité de St-Côme-Linière, lequel sera déterminé après entente entre les deux parties.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR UN FINANCEMENT ÉQUITABLE DES SERVICES 9-1-1 ET DE LA RÉPARTITION INCENDIE

25-09-230 ATTENDU que le rôle des municipalités est d'assurer les services d'un centre d'urgence 9-1-1 sur leur territoire et que la répartition incendie est aussi une compétence municipale;

ATTENDU qu'il faut dissocier le financement de ces deux (2) services;

9-1-1

ATTENDU que la Taxe municipale 9-1-1 est perçue sur les comptes téléphoniques était fixée au Québec à un montant mensuel de 0.46\$ depuis le 1^{er} avril 2016;

ATTENDU que le Québec vit un écart par rapport aux autres provinces;

ATTENDU qu'en mars 2023, le ministre de la Sécurité publique a annoncé un investissement de 45.5 millions de dollars pour l'implantation du 9-1-1 de prochaine génération et que ce montant ne couvre pas les dépenses annuelles nécessaires pour maintenir cette nouvelle technologie;

ATTENDU qu'une augmentation de la taxe a eu lieu au 1^{er} janvier 2024 à 0.52 \$ et que celle-ci est indexée annuellement;

ATTENDU que les centres d'urgence 9-1-1 ont eu, au cours des dernières années, des augmentations significatives de coûts pour assurer un service de qualité;

ATTENDU que l'augmentation et l'indexation de la Taxe 9-1-1 sont essentielles au financement de ce service et que celle-ci doit être réservée aux centres d'urgence qui reçoivent ces appels;

Incendie

ATTENDU que les centres secondaires de répartition santé et policier sont financés par leurs propres ministères et qu'aucun financement n'est accordé à la répartition incendie;

ATTENDU que la charge de travail a considérablement augmenté à la répartition incendie, service qui contribue à l'atteinte des objectifs de la Loi sur la sécurité incendie et de l'arrivée des schémas de couverture de risque;

ATTENDU que les centres d'urgence sont contraints d'augmenter la contribution financière des municipalités pour offrir le service de répartition incendie;

ATTENDU que certains centres d'urgence ont déjà effectué de nombreuses représentations auprès des autorités gouvernementales et instances décisionnelles afin de les sensibiliser à cette réalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet,
Secondé par Mme Bianca Perreault,

ET RÉSOLU unanimement

QUE le rehaussement et l'indexation de la Taxe 9-1-1 soient réservés exclusivement aux centres primaires qui reçoivent les appels 9-1-1;

QUE le gouvernement du Québec contribue au financement des centres secondaires de répartition incendie, et ce, afin d'alléger le fardeau fiscal des municipalités associé à ce service essentiel.

**TRAVAUX RÉFECTION 5^E RUE ET PROLONGEMENT ÉGOUT
SANITAIRE ROUTE 173**

25-09-231 Est-ce que les élus désirent poursuivre le projet de réfection de la 5^e Rue et le prolongement de l'égout sanitaire sur la route 173 permettant ainsi la réalisation du développement résidentiel sur les lots 4 645 703, 6 550 947 et 6 550 948?

Les conseillers, M. Simon Breton, M. Yvan Bélanger et M. Jean-Denis Paquet donnent leur avis et commentaires sur le sujet.

Vote des élus

Pour : Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas

Contre : M. Simon Breton et M. Steven Lebel

Ayant une majorité d'élus en accord pour que le projet se poursuivre, la municipalité ira de l'avant dans le projet de réfection de la 5^e Rue et du prolongement de l'égout sanitaire sur la route 173.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Simon Breton, conseiller no 1, quitte son siège à 19 h 47 et le reprend à 19 h 48.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-09-232 La période de questions étant terminée, il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 08.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, mercredi, le 1^{er} octobre 2025, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière